

1) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 :

Mr le Maire fait un compte rendu des taxes directes locales perçues durant l'année 2017 : 155 264€.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et précise que les taux appliqués pour 2018 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 11.48
- taxe foncière (bâti) : 11.53
- taxes foncière (non bâti) : 38.01.

Le produit attendu s'élève à 157 173€.



Prochain conseil le 24/04/2018